



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/48/L.2/Add.1
5 octobre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarante-huitième session
Genève, 1^{er}-12 octobre 2001

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE
ET DU DÉVELOPPEMENT SUR SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 1^{er} au 12 octobre 2001

Rapporteur: M. Federico Perazza (Uruguay)

Orateurs:

Third World Network
Communauté européenne
Sénégal (au nom du Groupe africain)
Égypte
Banque mondiale
Pakistan
République islamique d'Iran
Bangladesh
Bahreïn

Cuba
Brésil
États-Unis d'Amérique
Facilitateur du Bureau du Comité
préparatoire de la Réunion
intergouvernementale internationale
de haut niveau sur la financement du
développement

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise **au plus tard le mercredi 17 octobre 2001** à la:

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8102 - Télécopieur: 907 0056 - Téléphone: 907 5654/1066

Chapitre I

INTERDÉPENDANCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES MONDIALES DANS LA PERSPECTIVE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT: STABILITÉ FINANCIÈRE: LA RÉFORME DE L'ARCHITECTURE FINANCIÈRE INTERNATIONALE ET LE RÔLE DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE

(Point 2 de l'ordre du jour) (*suite*)

1. Le représentant de **Third World Network** a examiné plusieurs problèmes liés à l'OMC et à l'organisation future du système commercial multilatéral. Il n'était pas judicieux d'inscrire les nouvelles questions proposées à l'ordre du jour de l'OMC, lequel était doré et déjà très chargé. Les raisons en étaient multiples et une telle décision exigerait en particulier l'accord de tous les États membres. Concernant l'investissement, l'orateur a mis en cause l'opportunité de la décision prise à la Réunion ministérielle de Doha d'entamer des négociations sur un accord d'investissement ou des règles d'investissement. Il a souligné la nécessité de revoir la nature et le rythme du processus de libéralisation du commerce ainsi que de réorienter les travaux de l'OMC en accordant une plus grande priorité au développement. Il faudrait aussi examiner plus avant la portée précise du mandat de l'OMC et le rôle des autres organisations internationales dans le domaine du commerce et des questions connexes.

2. Le représentant de la **Communauté européenne** a dit que la Commission européenne avait activement milité en faveur de l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations commerciales axées sur le développement dans le cadre de l'OMC. La participation active des pays en développement au système commercial multilatéral était essentielle. Toutefois, l'intérêt que ces pays portaient à un nouveau cycle était contrarié par les capacités limitées dont ils disposaient et qui pouvaient les empêcher de participer efficacement aux négociations et de mettre en œuvre les engagements pris. La Commission fournissait une aide à la négociation aux pays ACP et la capacité de mettre en œuvre les engagements formulés devrait être prise en compte dans les négociations. Pour tirer parti du commerce, il fallait aussi posséder des capacités réglementaires et administratives; souvent, la création ou l'amélioration de ces capacités ne relevaient pas du domaine de compétence de l'OMC et ne pouvaient bénéficier ni de son expertise ni de ses ressources. La Commission continuait de soutenir le cadre intégré de coopération technique, grâce auquel les pays les moins avancés avaient incorporé les que stions

relatives au commerce dans leur stratégie de développement. La prochaine réunion ministérielle de l'OMC et les négociations à venir devraient déboucher sur des décisions concernant la valeur en douane, les MIC, les subventions, la lutte antidumping ainsi que l'application des dispositions relatives à un traitement spécial et différencié au sein de l'OMC. Pour les pays en développement, la question essentielle à aborder au cours d'un nouveau cycle portait sur les moyens d'améliorer leur accès aux marchés des pays développés et des autres pays en développement dans des secteurs tels que le textile et l'agriculture. La Commission rejetait toute utilisation des normes environnementales à des fins protectionnistes, mais était favorable à une clarification i) des rapports entre les règles en vigueur et les accords multilatéraux sur l'environnement, ii) de l'application des principes fondamentaux de l'OMC aux systèmes d'attribution de label écologique et iii) des mesures prises pour des motifs de précaution. La Commission proposait la tenue de négociations sur les règles d'investissement, la concurrence et la facilitation du commerce. Concernant l'investissement, elle suggérait d'ouvrir des négociations sur la mise en place d'un cadre général fondé sur la non-discrimination, la prévisibilité et la transparence, en adoptant une approche similaire à celle de l'AGCS pour les engagements sectoriels; en matière de concurrence, elle était favorable à un accord sur l'adoption et l'application de la législation nationale, qui tienne compte des capacités limitées de mise en œuvre. La Commission escomptait qu'il serait décidé à la réunion ministérielle d'incorporer au programme de travail de l'OMC les dispositions relatives au commerce du Programme d'action pour les pays les moins avancés adopté récemment.

3. Le représentant du **Sénégal**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a souligné que l'interdépendance des nations était plus que jamais essentielle à l'analyse et à la résolution des problèmes politiques, économiques, financiers et sociaux qui se posaient au niveau international. Cette interdépendance pouvait être analysée du point de vue des questions commerciales, monétaires et financières, et du développement. Le commerce n'était pas une fin en soi, mais un moyen de réduire la pauvreté grâce à un développement durable.

4. Les relations commerciales étaient réglementées et surveillées par l'OMC. La participation active des pays en développement aux travaux de cette organisation était entravée par les capacités limitées de ces pays; cette situation créait une division entre les «chauffeurs» et les «passagers» du véhicule. L'OMC devrait pleinement prendre en compte le fait que les pays

membres se trouvaient à un stade différent de développement et reconnaître ainsi la nécessité de mettre en place un mécanisme pour l'application graduelle et progressive de ses accords. L'assistance technique revêtait une importance particulière à cet égard. L'OMC devrait aussi jouer un rôle plus large dans le secteur des exportations de matières premières, en particulier pour stabiliser leurs prix.

5. Si les flux de capitaux privés jouaient un rôle de plus en plus important dans le financement du développement, ils avaient toujours suivi l'APD, mais ne l'avaient jamais précédé. Ce rappel devrait inciter les pays donateurs à atteindre les objectifs fixés par l'ONU en matière d'APD. La libéralisation du contrôle des capitaux dans les pays en développement, préconisée par les institutions financières internationales, avait souvent entraîné des mouvements spéculatifs, mais n'avait pas débouché sur des avantages réels pour ces pays. La réforme du système financier international ne devrait pas se limiter à l'ajustement des politiques nationales dans les pays en développement, mais comporter aussi des obligations pour les principaux acteurs, à savoir les États-Unis, le Japon et l'Europe, dont les politiques macroéconomiques influent de manière sensible sur les mouvements de capitaux. Le secteur privé devait aussi être associé.

6. En Afrique, la faiblesse de l'épargne intérieure et des entrées d'IED avait débouché sur une situation où les ressources étaient insuffisantes pour financer une croissance durable. Pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté fixés pour 2015, l'Afrique devait enregistrer un taux annuel de croissance de 7 à 8 %, ce qui ne serait possible que grâce à une mobilisation accrue de l'épargne intérieure, à une augmentation sensible des entrées d'IED, à une réduction de la dette et, ce qui est l'élément le plus important, à un meilleur accès aux marchés des pays développés. Ces progrès devaient s'accompagner d'un transfert de technologies et de financements visant à accroître les capacités de production, ainsi que d'une gouvernance plus participative, plus transparente et plus équitable des organisations internationales.

7. L'intégration régionale permettait aux pays en développement de tirer des enseignements précieux pour s'adapter ultérieurement aux règles plus strictes appliquées dans les accords multilatéraux et de mieux s'intégrer dans l'économie mondiale. La décision de créer un marché commun africain que les pays africains ont prise à l'occasion du Sommet de Lusaka traduisait ce point de vue. L'expérience acquise en matière d'intégration régionale permettrait de tirer des

enseignements utiles, mais il faudrait faire davantage d'efforts pour inclure les services et les mouvements de capitaux. Un certain nombre de questions continuaient de se poser quant à la possibilité d'adopter une monnaie commune en Afrique, notamment sur le type de politique à adopter en matière de flux de capitaux et sur les rapports avec les pays développés et avec les autres pays en développement. Dans le cadre de la nouvelle initiative africaine, qui portait sur les perspectives d'une monnaie commune, les expériences du même type menées dans le reste du monde étaient étudiées.

8. Enfin, l'orateur souscrivait à la déclaration du Secrétaire général de la CNUCED prononcée à Abuja, selon laquelle les conditions qui avaient justifié la mise en œuvre du plan Marshall après la seconde guerre mondiale existaient aujourd'hui en Afrique.

9. Le représentant de l'**Égypte** a insisté sur le fait que compte tenu de l'interdépendance de la stabilité du système financier international et de la croissance économique, la stabilité financière était une condition préalable à la croissance, et que les pays économiquement forts étaient mieux à même de supporter les conséquences de récessions économiques et financières mondiales. La crise financière asiatique avait démontré qu'il était urgent de mettre en place une coordination des politiques macroéconomiques au niveau mondial. Par ailleurs, il fallait améliorer la capacité des pays en développement de surmonter les crises économiques et financières mondiales, en particulier celles provenant des trois principales puissances économiques.

10. Les institutions monétaires internationales fournissaient le moyen de garantir la stabilité du système financier international, mais leur efficacité dépendait de leur réforme; celle-ci devrait permettre aux pays en développement d'exercer une influence collective accrue. Il fallait aussi trouver un moyen de limiter les fluctuations excessives de taux de change, afin d'aider à stabiliser les monnaies des pays en développement. La gestion des crises ne devrait pas seulement viser à sauvegarder les intérêts des créanciers.

11. La responsabilité d'assurer la stabilité financière incombait principalement aux pays développés, qui devraient tenir compte des effets de leurs politiques économiques et financières sur les pays en développement dans le cadre d'une coordination des politiques. Les pays en développement devaient à tout prix conserver leur autonomie en matière de politique nationale.

12. Le représentant de la **Banque mondiale** a dit que la diversité des structures de gouvernance des organismes de développement était profitable aux pays en développement, qui avait ainsi de multiples possibilités d'aborder des questions différentes. Toutefois, il fallait étudier l'impact de la gouvernance sur les effets bénéfiques découlant de la coopération internationale. Une importance excessive avait été accordée à la nationalité du Président de la Banque et à l'influence des pays membres, au détriment de questions telles que la nécessité de poursuivre une stratégie cohérente en matière de communication, aspect que la Banque s'efforçait d'améliorer. La Banque mondiale contribuait au renforcement de l'architecture financière internationale et aidait les pays à évaluer les sources sociales et structurelles de leur vulnérabilité, à renforcer leur gouvernance économique et financière ainsi qu'à gérer les conséquences des crises en améliorant leur capacité de diagnostic, les plans d'action que ceux-ci élaboraient, l'assistance technique et les mécanismes de financement. Dans les années 90, l'APD nette destinée aux pays les moins avancés avait diminué de près de 50 % en termes réels, dont l'impact de cette diminution avait été aggravé par les conflits et les politiques et institutions précaires dans certains pays. Les pays les moins avancés pouvaient échapper à ce cercle vicieux s'ils adoptaient des politiques nationales rationnelles et des pratiques de responsabilité mutuelle en matière d'aide, et si les donateurs leur donnaient davantage accès aux marchés et à l'investissement étranger et allégeaient leurs dettes. D'autres conditions préalables étaient l'existence d'un environnement économique favorable et l'intégration dans le système commercial mondial. Les attentats terroristes ayant récemment frappé les États-Unis entraîneraient un ralentissement de la croissance des revenus et du commerce mondial, ce qui pénaliserait l'ensemble des pays en développement en 2001 et 2002. Ainsi, des millions de personnes supplémentaires seraient condamnées à la pauvreté et la lutte contre les maladies infantiles et la malnutrition serait entravée, essentiellement en Afrique. Tous les pays devraient faire de leur mieux pour qu'une reprise économique intervienne en 2002 et se poursuive en 2003. La Banque mondiale était prête à y contribuer.

13. Le représentant du **Pakistan** a dit que depuis les attentats terroristes aux États-Unis, le danger d'une récession mondiale était manifeste et que les pays en développement craignaient d'être les principales victimes de ce ralentissement. En général, les pays pauvres n'arrivaient pas à tirer pleinement parti des périodes de prospérité et étaient ceux qui souffraient le plus en période de récession.

14. Divers analystes avaient recensé trois facteurs comme étant les principales causes du ralentissement mondial observé, à savoir la dépendance excessive à l'égard de l'économie des États-Unis, la mondialisation des ressources financières et de l'investissement ainsi que les activités des grandes STN. Ce ralentissement n'était pas un phénomène cyclique, mais la conséquence des carences structurelles du système international. Les pays en développement ne comprenaient pas que l'on privilégie l'aspect financier et les bilans au détriment de la production et de la consommation.

15. S'agissant de la nécessité de mettre en place une «communauté mondiale», comme l'a récemment souligné le Premier Ministre britannique, M. Tony Blair, dans un discours d'orientation prononcé à l'occasion du congrès du Parti travailliste, cet objectif devrait tenir compte d'un certain nombre de points. Premièrement, il fallait élaborer une stratégie cohérente et efficace en vue de réduire, puis de supprimer le large fardeau de la dette des pays en développement. L'initiative PPTE devrait être approfondie, élargie et accélérée pour qu'elle puisse bénéficier au moins à l'ensemble des pays en développement les plus pauvres. Deuxièmement, il fallait trouver les moyens, au niveau des politiques internationales, d'accroître l'IED et l'APD à destination des pays en développement ne recevant pas d'investissements par le jeu des mécanismes du marché. Les populations importantes vivant dans les pays aux revenus les plus faibles représentaient des consommateurs et des producteurs potentiels qui pouvaient contribuer de manière notable à la reprise d'une croissance économique soutenue au niveau mondial. Troisièmement, la prochaine réunion ministérielle de l'OMC devrait déboucher sur des mesures visant à rendre le système commercial multilatéral plus équitable et plus accessible aux pays en développement. Il faudrait notamment: 1) accélérer la mise en œuvre de l'accord sur les textiles et les vêtements, 2) soumettre l'agriculture aux règles de conduite de l'OMC, 3) supprimer les crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douane, en particulier à l'égard des pays en développement, 4) prévoir un traitement spécial et différencié dans les nouveaux accords sur les ADPIC et les MIC, 5) libéraliser la circulation de la main-d'œuvre, 6) examiner de manière cohérente les questions relatives au commerce, au développement et au financement, afin de promouvoir la coopération entre organismes internationaux, et 7) éviter l'apparition d'un nouveau protectionnisme sous couvert de normes environnementales, sociales et de travail. Quatrièmement, cette stratégie devrait promouvoir l'équité sociale en même temps que la mondialisation dans le cadre de la solidarité internationale.

16. Selon le représentant de la **République islamique d'Iran**, le système financier international devrait favoriser le développement. Toute tentative pour réformer ce système devrait contribuer aux objectifs de développement global des pays en développement. La situation actuelle de l'économie mondiale, en particulier après les événements récemment intervenus aux États-Unis, soulignait la nécessité de mettre en place un tel système.

17. Les efforts de réforme devraient tenir compte de la nécessité i) de transférer de manière durable et prévisible des ressources financières extérieures aux pays en développement, notamment à des conditions de faveur, ii) d'aider ces pays à exploiter et à mobiliser leurs ressources intérieures réelles et potentielles, en particulier grâce à une nouvelle approche visant à résoudre les problèmes de leur dette extérieure, iii) de prendre des mesures de prévention et de gestion des crises afin d'atténuer les risques découlant de crises économiques et financières, notamment en accordant des financements d'urgence, iv) de s'assurer que les pays en développement aient leur part des revenus du commerce mondial, v) d'élaborer un code de conduite à l'intention des investisseurs internationaux, notamment des STN, et vi) d'instaurer un processus de prise de décisions plus ouvert et plus transparent dans le système financier international.

18. Ces mesures n'aboutiraient à des progrès tangibles que si elles étaient appuyées par des politiques monétaires nationales rationnelles. La coopération régionale pourrait aussi contribuer aux efforts nationaux et internationaux déployés dans le domaine du financement du développement ainsi qu'à la réforme du système financier international dans son ensemble. La CNUCED était bien placée pour conseiller les pays en matière de coordination régionale, en tirant les enseignements des expériences réussies de coopération monétaire et financière régionale.

19. Le représentant du **Bangladesh** a dit que les 49 pays les moins avancés étaient dans une situation déplorable. De nos jours, il était généralement admis que le commerce constituait le moteur de la croissance, mais celui-ci ne pouvait fonctionner que si les pays étaient en mesure de participer aux échanges; les capacités des pays les moins avancés étaient limitées dans ce domaine. Selon la Banque mondiale, le montant des pertes enregistrées par les pays en développement du fait des obstacles au commerce représentait 100 milliards de dollars, à savoir le double de l'aide publique. La part des pays les moins avancés dans le commerce mondial,

qui était de 0,8 % au début des années 90, était tombée à 0,4 % à la fin de la décennie. Cette tendance devait être inversée et les partenaires de développement devraient y contribuer. Les pays les moins avancés faisaient de leur mieux pour mobiliser des ressources intérieures, mais celles-ci devaient être complétées par des financements extérieurs; l'APD à destination de ces pays diminuait en termes réels. Lors de la Conférence de Bruxelles sur les pays les moins avancés, les participants n'avaient pris aucun engagement supplémentaire, se contentant de réaffirmer l'engagement formulé dans le Programme d'action de 1990. Les partenaires de développement s'étaient alors engagés à allouer au moins 0,15 à 0,20 % de leur PNB à l'APD destinée aux pays en développement, mais cet objectif n'avait pas encore été atteint. Certes, les flux financiers privés avaient aussi un rôle important à jouer, mais en 1998, les pays les moins avancés avaient reçu à peine 1 % des flux totaux destinés aux pays en développement. Ces tendances devaient être inversées pour que les pays les moins avancés connaissent une expansion économique durable.

20. Le représentant de **Bahreïn** a dit que son pays partageait l'opinion du Secrétaire général de la CNUCED selon laquelle le terrorisme, la situation au Moyen-Orient et les conflits ethniques étaient les principales raisons du ralentissement de l'économie mondiale. Toutefois, l'analyse de ces raisons devrait être suivie de la recherche de solutions efficaces grâce à la coopération internationale. Les politiques de mondialisation devraient s'accompagner de mécanismes visant à renforcer la coordination des politiques macroéconomiques, question qui devrait être abordée à la prochaine réunion ministérielle de l'OMC prévue à Doha.

21. Les conséquences néfastes des événements tragiques survenus aux États-Unis sur l'économie mondiale pourraient être surmontées en augmentant l'investissement et les flux financiers et en améliorant l'accès aux marchés, en particulier au bénéfice des pays en développement. Bahreïn attachait une grande importance à l'investissement en tant que moteur de la croissance. Ses politiques économiques visaient ainsi à attirer l'IED et à encourager le secteur privé à jouer un plus grand rôle dans le développement économique.

22. Le représentant de **Cuba** a noté que les désordres monétaires et financiers de la dernière décennie avaient mis en lumière la vulnérabilité de l'économie mondiale dans le cadre du processus de libéralisation et de mondialisation, ce qui démontrait la nécessité d'une coopération en matière de politique macroéconomique et de contrôle des flux financiers.

23. Les conséquences de ces désordres étaient bien connues, mais leurs causes n'étaient pas encore pleinement comprises. L'opinion actuelle en attribuait la responsabilité aux politiques nationales et non au fonctionnement des marchés financiers internationaux. Toutefois, sans une transformation radicale du système financier, les faiblesses structurelles continueraient à pénaliser les principales monnaies des pays développés et les systèmes bancaires des pays en développement, rendant plus difficile le service de leur dette.

24. Les organisations financières internationales n'étaient pas à même de trouver des solutions à long terme aux crises financières, malgré l'effet de contagion de la crise mexicaine de 1994. De plus, les mesures prises pour résoudre ces problèmes avaient eu des conséquences asymétriques sur les créanciers et sur les débiteurs. Par ailleurs, les pays en développement étaient injustement exclus des décisions financières internationales. Un exemple frappant de cette exclusion était le Groupe des 7 pays les plus industrialisés, qui s'était arrogé le droit et le pouvoir exclusifs de prendre des décisions qui étaient ensuite imposées à la communauté internationale.

25. Le débat actuel sur la réforme financière internationale pouvait être analysé selon deux points de vue fondamentaux, l'un mettant l'accent sur l'adoption de mesures partielles et isolées, et l'autre privilégiant une démarche plus globale à la recherche de solutions à long terme. La deuxième approche était préférable et rendrait les institutions internationales plus démocratiques et plus cohérentes. Les pays en développement étaient considérés comme de simples clients du FMI et étaient à la merci de leurs créanciers. Un mécanisme extérieur devait être créé pour surveiller les activités du FMI et évaluer leurs effets sur la situation économique des pays membres. La Réunion internationale sur le financement du développement fournirait l'occasion de s'orienter vers un nouveau modèle de développement et d'équité.

26. Le représentant du **Brésil** a noté que les discussions informelles du Conseil sur la réforme de l'architecture financière internationale et le rôle des institutions multilatérales dans la prévention et dans la gestion des crises avaient fait ressortir un certain nombre de points: premièrement, les pays en développement ne devraient pas compter sur de nouvelles facilités internationales de financement compensatoire, mais concevoir leurs propres mécanismes de financement pour imprévus; deuxièmement, même si on accordait un rôle accru à l'autonomie financière, diverses mesures de politique internationale devaient être prises pour éviter le recours

à des mesures spéciales d'urgence; troisièmement, il faudrait se préoccuper non seulement du volume et de la destination des flux d'IED, mais aussi de leur utilisation efficace. La Réunion sur le financement du développement devrait aborder ces points, entre autres idées, et examiner les questions économiques techniques de façon à permettre aux pays en développement de tirer le maximum d'avantages des solutions proposées.

27. Le représentant des **États-Unis**, formulant des observations sur les interventions des autres orateurs, a commencé par examiner la question de la transparence des institutions financières internationales et de leur réforme. Il a salué les efforts que ces institutions avaient déployés au cours des dernières années pour instaurer une plus grande transparence, même si des améliorations pouvaient encore être apportées. Le Secrétaire au Trésor des États-Unis avait préconisé de modifier les critères de conditionnalité du FMI ainsi que les programmes de prêts et de dons de la Banque mondiale. Toutefois, ces changements étaient du ressort des pays membres et ne relevaient pas de la CNUCED. De nombreux pays membres de la CNUCED étaient aussi membres de ces institutions, mais les réunions de ces dernières et de leurs organes de direction étaient le cadre approprié pour faire des propositions sur la manière de les rendre plus efficaces dans l'intérêt de tous.

28. Concernant l'IED et l'APD, les États-Unis jugeaient préférable d'aider ceux qui en avaient le plus besoin, mais il était vrai aussi que les forces du marché avaient tendance à affecter les ressources là où celles-ci pouvaient être le mieux employées et pas nécessairement vers ceux qui en avaient le plus besoin. C'est ainsi qu'un certain nombre de pays manquant de capitaux ne recevaient pas de flux financiers. S'agissant de l'APD, des travaux de recherche récents indiquaient que les ressources allouées pouvaient avoir des effets bénéfiques considérables dans les pays qui les utilisaient à bon escient, mais qu'elles pouvaient en fait nuire à la qualité de la gestion gouvernementale et des investissements lorsque cela n'était pas le cas. La CNUCED pourrait réaliser des études qui permettraient de mieux comprendre comment l'APD pourrait être employée de façon plus efficace et quelles étaient les modifications ou les améliorations à apporter pour attirer des flux plus importants d'IED dans les pays manquant de capitaux. Dans ce domaine, les travaux de la CNUCED pourraient s'accompagner d'une analyse des raisons pour lesquelles seule une minorité de pays en développement avaient enregistré des progrès considérables sur le plan économique et social, ainsi que de la manière dont la communauté

internationale pourrait aider ces pays à tirer le maximum d'avantages des possibilités qui leur étaient offertes.

29. **Le Facilitateur du Bureau du Comité préparatoire de la Réunion intergouvernementale internationale de haut niveau sur le financement du développement** a présenté un projet de texte final établi pour la réunion.
